

N° 2024-068

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation	Date d'affichage	Séance du	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
22 novembre 2024	22 novembre 2024	28 novembre 2024	29	22	28

OBJET : Dénomination de voies – Pôle Gare

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du 22 Novembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath – LOPES Adélaïde-DIALLO Maye - PASCOAL Mariana - GORBENA Marcy - PERON Thomas - POINGT Alain - RAOUL Nathalie – MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise –HAUQUELIN Christine -BASELTO Emilie - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absent(s) représenté(s) :

IBRAHIM Abdou - pouvoir à GORBENA Marcy
SELBONNE Céline - pouvoir à PASCOAL Mariana
BAC Christine - pouvoir à ROUSSEL Annielle
HOCDE Stéphanie - pouvoir à DUTU Nelly
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
DAHAMNI Abdelkader - pouvoir à GERBOUIN Pierre

Absents excusés :

LWAMBA MAKANYAKA Natalie

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur PERON Thomas en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

2024-068

Objet : Dénomination de voies – Pôle Gare

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-1 et suivants ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Travaux en date du 21 novembre 2024 ;

Considérant qu'il est de la compétence de la commune de nommer les voies sur son territoire ;

Considérant que la voie permettant la jonction depuis l'avenue Guy Schuler vers le carrefour de la Route Départementale 13 (RD13) n'est pas dénommée ;

Considérant que la voie d'accès au P+r (depuis la Rue Louis Lormand jusqu'à l'Avenue Guy Schuler n'est pas dénommée ;

Considérant l'attachement au respect des valeurs républicaines, de l'importance et de la place des enseignants qui s'engagent dans la transmission des valeurs civiques ;

Considérant la mémoire des deux enseignants qui incarnent les valeurs de liberté ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : Décide de dénommer « Rue Agnès LASSALLE » la voie créée par un barreau permettant la jonction depuis l'avenue Guy Schuler vers le carrefour de la Route Départementale 13 (RD13)

Article 1 : Décide de dénommer « Rue Dominique BERNARD » la voie d'accès au P+r (depuis la Rue Louis Lormand jusqu'à l'Avenue Guy Schuler.

Vote

UNANIMITE DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,
La Verrière, le 28 novembre 2024
Le Maire
Nicolas DAINVILLE



Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20241128-2024-068-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024